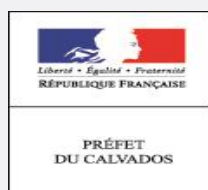


SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DU CALVADOS (SDAASP)

Un plan d'actions pour les services au public du Calvados



EDITO	3
I. Présentation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'accessibilité des Services au Public (SDAASP)	4
1. Les éléments de contexte	5
2. La démarche d'élaboration du SDAASP du Calvados	5
a. Objectifs et architecture	5
b. Une démarche participative	6
c. Calendrier	6
d. Les étapes d'élaboration	6
e. La phase de consultation	8
3. Mise en œuvre du SDAASP	9
II. Synthèse des éléments de diagnostic	10
1. Accessibilité des services au public (analyse INSEE)	11
2. Analyse socio-démographique	11
3. Enquêtes population et élus locaux	12
4. Synthèse du diagnostic	12
III. Programme d'actions détaillé	13
1. Améliorer l'accès aux réseaux et les usages numériques	15
2. Favoriser la mobilité de tous les publics sur l'ensemble du territoire	20
3. Favoriser le maintien d'une médecine de proximité et renforcer les offres de santé spécialisées	25
4. Conforter l'offre d'équipements et de services de proximité.....	30
IV. Modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du programme d'actions	36
1. Le suivi et la gouvernance du schéma	37
a. Le suivi continu	37
b. Les instances de gouvernance	37
c. Les instances de suivi	38
2. L'évaluation du schéma	38
3. La révision du schéma	39

EDITO

De quoi parle-t-on avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) ?

Tout simplement des difficultés rencontrées par la population pour accéder aux services du quotidien : trouver un médecin, utiliser les services en ligne, obtenir un rendez-vous dans un délai acceptable, accéder physiquement aux services pendant les horaires d'ouverture...

Les secteurs urbains et ruraux sont aujourd'hui confrontés, de différentes manières, à des déficits de services, publics ou privés, impactant leur dynamisme économique et social, mais aussi l'attractivité du territoire.

Quel est l'objectif du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) ?

Le SDAASP est avant tout une démarche et une volonté partagée par tous les acteurs locaux pour que les services au public soient accessibles à tous les Calvadosiens. Il vise ainsi à réduire les inégalités territoriales et adapter les services considérés comme essentiels aux évolutions des modes de vie, attentes et pratiques de notre population.

Dans le Calvados, sa mise en œuvre, sous l'impulsion du Préfet et du Président du Conseil Départemental, et en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale et les opérateurs de services publics et privés, s'est voulue pragmatique et poursuit les objectifs suivants :

- Identifier les besoins prioritaires de la population en tenant compte de la diversité des modes de vie ainsi que des situations sociales et géographiques,
- Définir avec les partenaires territoriaux un cadre d'intervention partagé pour le maillage des services au public sur les territoires,
- Etablir un outil opérationnel d'aide à la décision et à l'orientation des investissements sur les territoires.

Ce document vivant a vocation à s'enrichir durant les 6 prochaines années des apports de tous les acteurs qui vont s'y engager. Nous veillerons ainsi à utiliser le cadre qu'il constitue pour apporter des réponses concrètes aux besoins identifiés, construites dans des dynamiques partenariales et en adéquation avec l'évolution des besoins et des usages des Calvadosiens.

Nous souhaitons faire de ce schéma un cadre de réflexion et de dialogue entre les acteurs du territoire au service d'une seule ambition : bien vivre dans le Calvados.

Le Préfet du Calvados

Laurent FISCUS



Le Président du conseil
départemental du Calvados

Jean-Léonce DUPONT



Mon quotidien, ma vie demain



I. Présentation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'accessibilité des Services au Public (SDAASP)

1. Les éléments de contexte

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 prévoit la création d'un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public dans chaque département. Ce schéma vise à faciliter l'accès aux services du quotidien pour la population et à optimiser l'organisation territoriale des services au public.

La loi prévoit un co-pilotage État-Département pour l'élaboration et la mise en œuvre du SDAASP, en associant les EPCI à fiscalité propre. D'une durée de 6 ans, il permet de déployer une véritable stratégie départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

L'article 1er du décret n°2016-402 du 4 avril 2016 relatif à la loi NOTRe indique par ailleurs que le SDAASP porte sur « l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être des personnes physiques ou morales ».

Le périmètre du schéma couvre ainsi un large panel de services du quotidien, indispensables à la population, qu'ils soient publics ou marchands : les services de santé, les commerces de proximité, les administrations et services à destination des publics en situation de fragilité, les services enfance et jeunesse, les usages numériques, les moyens de transport...

Pour autant, le SDAASP n'a pas vocation à se substituer aux schémas thématiques et documents de planification applicables dans ces différents domaines. Sa finalité est essentiellement d'identifier des enjeux en matière d'accessibilité, en s'appuyant sur une vision partagée des priorités en matière de services, et de proposer un programme d'actions permettant de construire des réponses partagées avec les acteurs territoriaux.

2. La démarche d'élaboration du SDAASP du Calvados

a. Objectifs et architecture

Objectifs	Architecture
Améliorer l'accès des usagers aux services (physique et dématérialisée)	Un bilan des services au public existants (localisation, accessibilité, besoins, territoires en déficit) - DIAGNOSTIC
Déterminer un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du département	Un programme d'action portant sur 6 ans (2018-2023) :
S'inscrire dans une dynamique prospective et d'anticipation en identifiant les besoins émergents de la population et les nouvelles solutions de service	<ul style="list-style-type: none">• Objectifs quantitatifs et qualitatifs• Actions concrètes

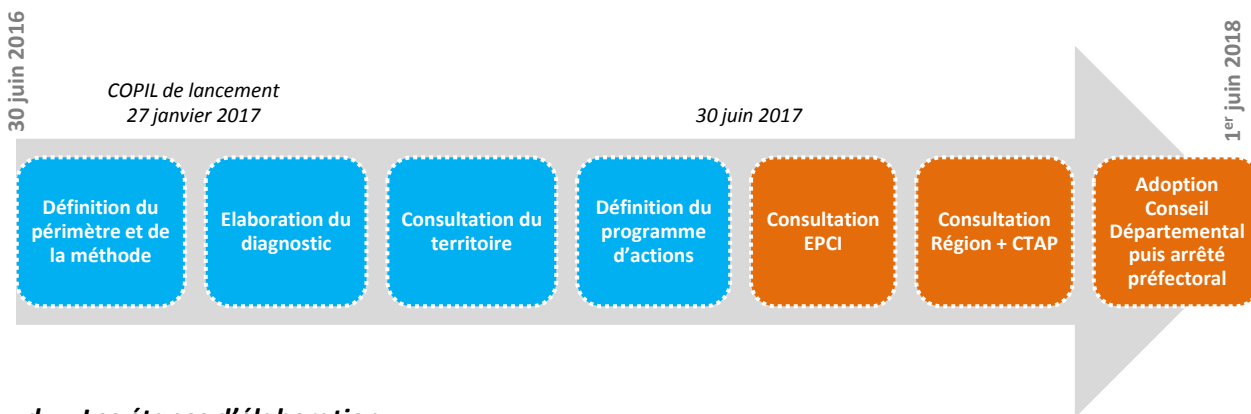
b. Une démarche participative

Le Conseil Départemental et la Préfecture du Calvados ont souhaité mettre en place, dès le début de la démarche, une gouvernance associant les EPCI ainsi qu'une grande diversité de partenaires, et plus particulièrement les partenaires des Points Info 14 (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, La Poste, SAUR...). Ils ont été associés aux différentes étapes de construction du schéma, en participant aux comités consultatifs constitués.

Par ailleurs, les habitants et élus locaux (maires, présidents d'EPCI, conseillers départementaux et parlementaires) ont été consultés via des enquêtes afin d'obtenir une vision approfondie et qualitative de l'offre de services à la population et d'enrichir la réflexion sur les pistes d'amélioration à apporter aux services.



c. Calendrier



d. Les étapes d'élaboration

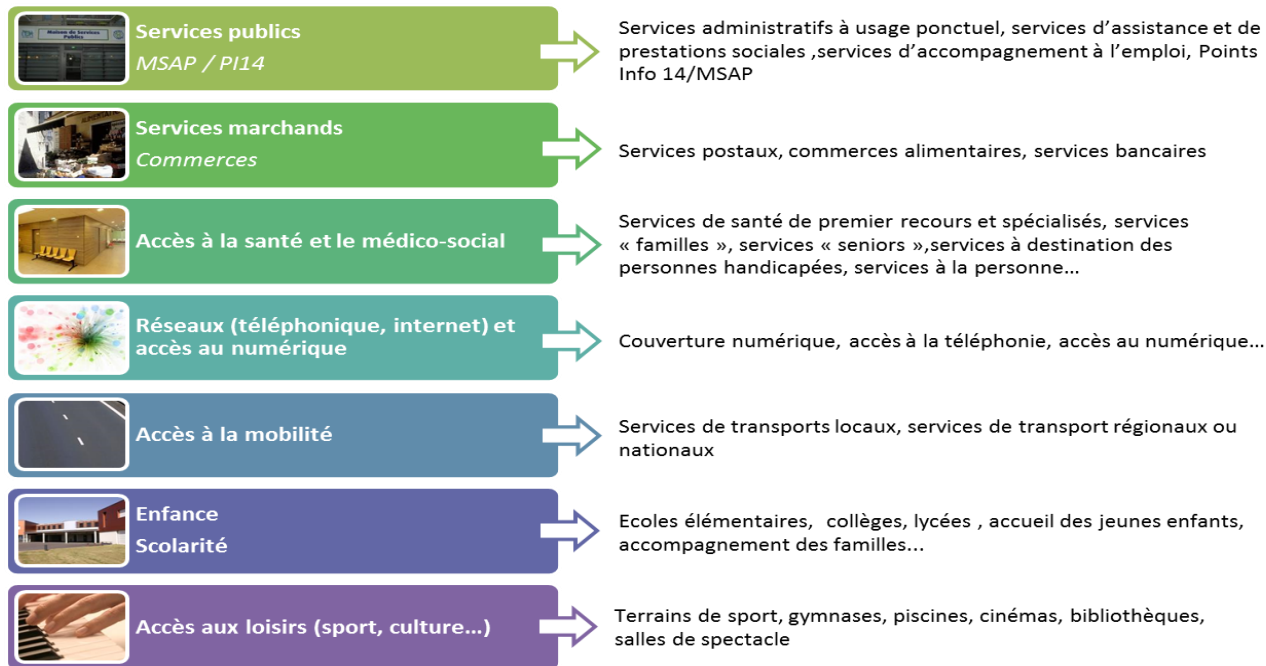
❖ Définition des objectifs, du périmètre et de la méthode

Le COPIL de lancement du 27 janvier 2017 a validé les objectifs, la méthode d'élaboration, le périmètre des services à étudier ainsi que la composition des instances de gouvernance, permettant de lancer la phase de diagnostic.

❖ Diagnostic de territoire

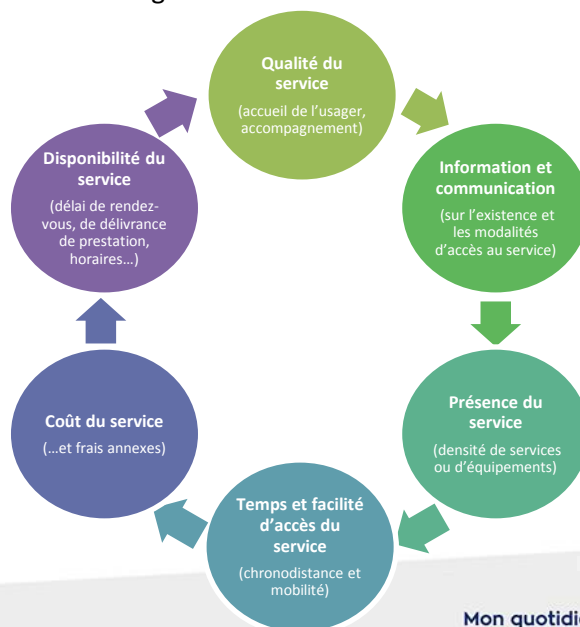
L'objectif du diagnostic est d'effectuer un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre de services au public à l'échelle départementale, de dégager des spécificités territoriales et d'identifier les besoins actuels et à venir des usagers et des territoires.

Il a été mené sur les 7 thématiques de services suivantes :



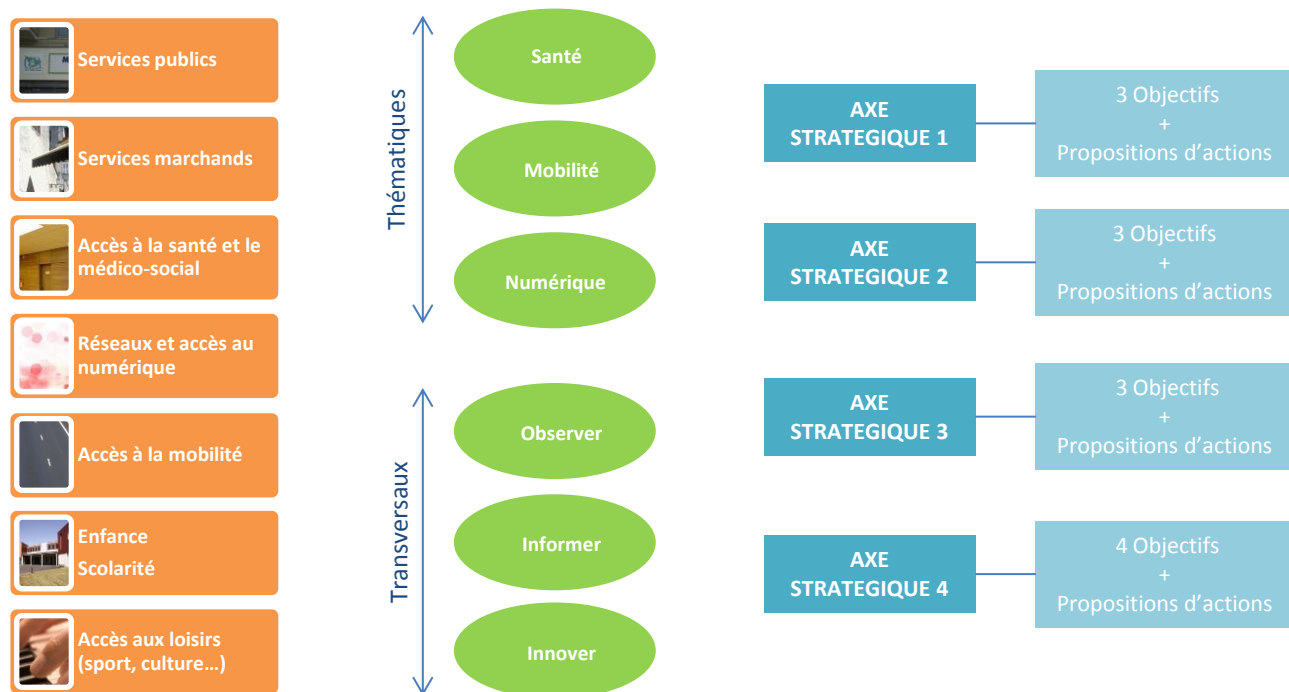
Le diagnostic a été élaboré en croisant, notamment, les données suivantes :

- **Analyse INSEE** des temps d'accès aux services courants en Normandie ;
- **Analyse socio-démographique** permettant d'identifier les secteurs présentant un cumul d'indicateurs de fragilité socio-économique ;
- **Cartographies de la présence des équipements et temps d'accès à ces équipements**, réalisées par l'INSEE et le Conseil Départemental ;
- **Enquêtes élus et population** : analyse de la satisfaction vis-à-vis des services existants et détermination de pistes d'amélioration à apporter pour améliorer l'accès aux services ;
- **Entretiens individuels** avec des partenaires afin d'appréhender les stratégies d'organisation des services et de recueillir les enjeux d'accessibilité à leurs propres services ;
- **Comités consultatifs partenaires et EPCI** : recensement des besoins identifiés en fonction des spécificités territoriales et organisationnelles.



❖ Elaboration du programme d'actions

Suite à l'étude des 7 thèmes du diagnostic, le COPIL du 3 mai 2017 a identifié 6 défis (thématiques et transversaux) en matière d'accessibilité des services au public. La réponse à ces défis est apportée dans le programme d'actions, organisé en 4 axes stratégiques, déclinés en objectifs et propositions d'actions :



7 thèmes étudiés

6 défis identifiés

1 programme d'actions

Afin de décliner la stratégie départementale sur les territoires, un travail a été mené en associant les EPCI et opérateurs volontaires lors du comité consultatif du 23 mai 2017. A partir des 6 défis identifiés par le COPIL suite au diagnostic, les participants ont déterminé des objectifs opérationnels à atteindre ainsi que des pistes d'actions concrètes à étudier. Ces éléments ont permis de construire l'armature du présent programme d'actions.

e. La phase de consultation

Conformément aux dispositions de l'article 98 de la loi NOTRe, le projet de schéma doit être transmis, pour avis, aux organes délibérants des EPCI. Eventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, il est ensuite soumis, pour avis, au conseil régional ainsi qu'à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), avant son approbation par le conseil départemental.

❖ Consultation des EPCI

Lancée par un courrier du Préfet et du Président du conseil départemental en date du 30 juin 2017, la consultation des EPCI s'est déroulée entre juillet et septembre 2017. Dans ce cadre, 15 EPCI ont émis un avis favorable sur le programme d'actions présenté, et 2 EPCI ne se sont pas prononcés.

Les retours des EPCI viennent ainsi confirmer les axes d'intervention prioritaires définis dans le programme d'actions :

- une couverture numérique et téléphonique à parfaire sur certains secteurs, en particuliers ruraux,
- un enjeu partagé de maintien, en milieu rural et urbain, d'une médecine de proximité territorialisée, (hospitalière et de premier recours),
- Une offre de mobilité à renforcer en milieu rural (transports en commun, solutions alternatives de mobilité...).

Le programme d'actions du schéma constitue un cadre d'intervention partagé. Les EPCI ont souligné l'importance de pouvoir le concrétiser par la mise en œuvre d'actions et de moyens concrets sur les territoires. Ce travail partenarial sera réalisé via les groupes de travail (définis en page 38 du présent document) dont la mission sera d'étudier la faisabilité des actions proposées, de proposer d'autres actions si nécessaire, et d'assurer leur mise en œuvre (pilotage, calendrier, répartition des tâches, définition des moyens...) et le suivi.

❖ Consultation de la Région et de la CTAP

Suite à la prise en compte des avis formulés par les EPCI consultés, le présent document est soumis, pour avis, à la CTAP du 14 novembre 2017 et à l'Assemblée délibérante du conseil régional de Normandie du 18 décembre 2017.

3. Mise en œuvre du schéma : une stratégie d'intervention à faire vivre ensemble

La mise en œuvre de la stratégie du SDAASP du Calvados, présentée dans le programme d'actions détaillé ci-après, s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative. Aussi, l'engagement de tous les acteurs locaux est nécessaire afin de faire vivre le schéma.

A cet effet, des groupes de travail seront constitués avec les partenaires concernés pour la mise en œuvre de chaque axe stratégique. Chaque groupe sera chargé de déterminer la faisabilité des actions envisagées, de définir les modalités (financières, organisationnelles...) de mise en œuvre des actions, le calendrier afférent et le pilotage adéquat.

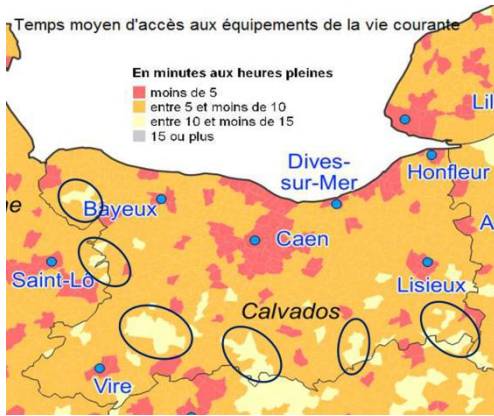
L'Etat et le Département seront ainsi chargés d'animer les échanges nécessaires à la vie du SDAASP, et pourront également piloter certaines actions.

II. Synthèse des éléments de diagnostic

1. Accessibilité des services au public (analyse INSEE)

L'INSEE a mené une étude des temps d'accès aux services courants pour la population. Les disparités territoriales sont relativement faibles en Normandie : dans les communes très peu denses, les habitants ne mettent que 5 minutes supplémentaires (en moyenne) pour accéder aux équipements courants

Plus généralement, la Normandie ne fait pas partie des régions où les enjeux d'accessibilité aux services sont les plus sensibles. Concernant le Calvados, les temps d'accès aux services des 4 paniers définis par l'INSEE (vie courante, seniors, parents, jeunes) sont en moyenne plus réduits que la moyenne régionale.



A titre d'exemple, l'étude indique que la majorité des calvadosiens accèdent en moins de 10 minutes aux services de la vie quotidienne (école, commerces alimentaires, banque, médecin...).

Toutefois, des temps d'accès plus élevés sont identifiés dans quelques secteurs géographiques :

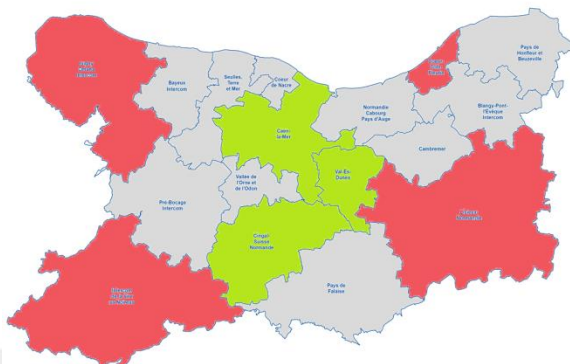
- Sud du Calvados : sud du Pays d'Auge, sud de la plaine de Caen et Bocage (entre Valdallière et Les-Monts-d'Aunay),
- Extrême ouest du Calvados : franges du département de la Manche, ouest du Bessin.

Synthèse de l'étude : La Normandie ne fait pas partie des régions les plus touchées par les enjeux d'accès aux services, et compte des inégalités territoriales plutôt moins marquées que dans d'autres régions françaises. La population du Calvados apparaît même comme plutôt mieux desservie que les autres départements normands. **Quelques secteurs géographiques méritent cependant une attention particulière : Sud du Pays d'Auge, Bessin (extrémité ouest), Bocage et Sud de la plaine de Caen.**

2. Analyse socio-démographique

La comparaison de différents indicateurs socio-économiques à l'échelle des EPCI a permis d'identifier les secteurs du Calvados qui présentent un cumul d'indicateurs de fragilité : variation annuelle de population, indice de vieillissement, revenu médian par unité de consommation, part des jeunes non insérés, taux de pauvreté, ratio des 15/64 ans au chômage/actifs...

Indicateurs de fragilité socio-démographiques par EPCI



Synthèse :

- **3 EPCI cumulent des indicateurs positifs** (en vert sur la carte ci-contre) : Cingal Suisse-Normande, CU Caen la Mer et Val à Dunes
- **A l'inverse, 4 EPCI cumulent des fragilités socio-démographiques** (en rouge sur la carte ci-contre) : CA Lisieux Normandie, Cœur Côte Fleurie, Isigny-Omaha Intercom et Intercom de la Vire au Noireau

3. Enquêtes population et élus locaux

Deux enquêtes ont été menées simultanément auprès de la population calvadosienne et des élus locaux, afin de recueillir leur vision des services et de définir des pistes d'amélioration correspondant aux besoins identifiés.

Les enquêtes ont révélé une satisfaction globale de la population et des élus à l'égard des services marchands (commerces alimentaires, banques...) et des services publics. Toutefois, des améliorations restent à apporter en matière d'adaptation des services aux usages de la population (horaires d'ouverture, livraison à domicile...).

D'une manière générale, l'insatisfaction est plus importante concernant l'accès aux services de santé, et notamment de santé spécialisée, la mobilité et l'accès à la téléphonie et au numérique, autant en milieu urbain qu'en milieu rural. L'amélioration de l'accès à ces types de services constitue donc l'enjeu majeur du SDAASP (coût, implantation, délais d'attente, jours/horaires d'ouverture).

Trois grandes pistes d'optimisation des services au public ont également été dégagées à l'issue des enquêtes :

- Développer des services adaptés aux modes de vie des usagers ,
- Développer les accueils multiservices et la connaissance des espaces multiservices existants, tels que les Points Info 14/Maisons de Services Au Public,
- Développer les permanences sur les territoires et l'accès des services en ligne.

Enfin, il ressort de ces enquêtes que la population et les élus connaissent peu les structures mutualisées que sont les Points Info 14/MSAP. Cette méconnaissance témoigne de la nécessité d'une meilleure communication autour du dispositif. Il est toutefois à noter que la majorité des répondants qui utilisent ce service se disent très satisfaits du service rendu.

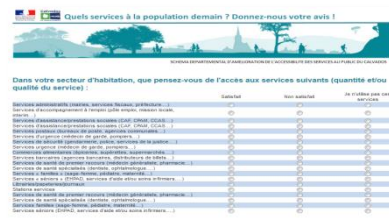
4. Synthèse du diagnostic

Les enjeux forts d'amélioration de l'accès aux services dans le Calvados reposent principalement sur 4 grandes thématiques de services :

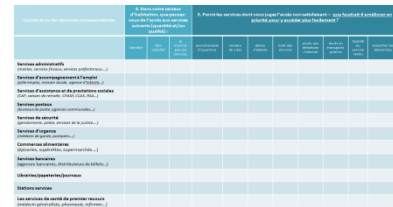
- **Les services de la santé et du médico-social** et plus particulièrement l'accès aux services de **santé spécialisés** (dentistes, ophtalmologues...),
- **L'accès aux réseaux et au numérique** (déploiement de la téléphonie mobile et du haut débit ; coordination Points Info 14/Espaces Publics Numériques, formation aux usages numériques),
- **L'accès à la mobilité** et notamment aux transports locaux (transports collectifs, transports à la demande et modes de transports alternatifs à la voiture),
- **Les services publics au travers des Points Infos 14/Maisons de Services au Public** (information/communication autour du dispositif, optimisation du fonctionnement...) **et du maillage actuel des services de l'emploi** (accès difficile, tant physique que dématérialisé).

Dans une moindre mesure, d'autres enjeux ont été relevés concernant les thématiques enfance/scolarité, services marchands et accès aux loisirs. Ils portent essentiellement sur le maintien de l'offre existante, sa diversification et son adaptation aux usages de la population.

Une enquête menée en ligne...



... Et au sein des Points Info 14 en version papier



III. Programme d'actions détaillé

Une stratégie d'intervention centrée sur les services et les publics prioritaires

La stratégie du SDAASP du Calvados s'articule ainsi autour de **4 axes stratégiques**, traduits en plusieurs objectifs opérationnels :

AXE 1 - Améliorer l'accès aux réseaux et développer les usages numériques

OBJECTIFS

- 1. Offrir une couverture numérique et téléphonique pour tous et en démocratiser l'accès
- 2. Favoriser la qualité des services en ligne et assurer leur promotion
- 3. Développer les points d'accès au numérique et renforcer la formation aux usages numériques

AXE 2 - Favoriser la mobilité de tous les publics sur l'ensemble du territoire

OBJECTIFS

- 1. Informer et communiquer sur les services de transport existants
- 2. Mobiliser les acteurs locaux pour faciliter l'accès aux transports pour tous les publics
- 3. Faciliter l'accès physique aux services

AXE 3 - Favoriser le maintien d'une médecine de proximité et renforcer les offres de santé spécialisées

OBJECTIFS

- 1. Consolider l'offre de proximité et favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
- 2. Renforcer et diversifier l'offre de santé à destination de la population vieillissante
- 3. Faciliter l'accès à l'offre de prévention-promotion de la santé pour la population

AXE 4 - Conforter l'offre d'équipements et de services de proximité

OBJECTIFS

- 1. Améliorer l'accès aux services d'accompagnement à l'emploi
- 2. Maintenir l'offre de services de proximité et l'adapter aux évolutions des besoins et des modes de vie
- 3. Favoriser l'accès aux loisirs pour l'ensemble de la population
- 4. Développer et diversifier les services à destination de l'enfance et de la jeunesse

AXE 1 - Améliorer l'accès aux réseaux et développer les usages numériques

CONSTATS ET ENJEUX

Téléphonie

Le Calvados bénéficie d'une couverture téléphonique relativement bonne. Ainsi, la majorité des communes sont couvertes par au minimum 4 opérateurs fournissant la 3G. Toutefois, certains secteurs demeurent moins couverts (2 à 3 opérateurs sur la CA Lisieux-Normandie, CC Cambremer, CC Vire-au-Noireau, CC Isigny Omaha Intercom...). La couverture en 4G est quant à elle plus restreinte : les grands pôles de services sont les mieux couverts (Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Vire) ainsi qu'une grande partie du littoral. La Préfecture du Calvados poursuit aujourd'hui la réalisation du Programme de « Résorption des Zones Blanches centre-bourg ».

Couverture numérique

Le département bénéficie d'une bonne qualité numérique, mais il existe toutefois des disparités territoriales. La part des locaux éligibles à un débit supérieur à 3Mb/s est importante sur les communes de la communauté urbaine de Caen. A contrario, les franges sud et ouest du département sont moins bien couvertes. Pour un débit supérieur (30Mb/s), le taux de locaux éligibles est ainsi inférieur à 50% de la population sur la majeure partie des communes.

Depuis 2011, le Département s'attache à bâtir une politique d'aménagement numérique ambitieuse afin de répondre aux exigences de la solidarité territoriale. Le projet Fibre Calvados s'appuie sur deux technologies :

- La fibre : un objectif de 180 000 prises optiques rendues raccordables au réseau fin 2017, soit 80 % des logements visés à terme (hors Caen la Mer et Cœur Côte Fleurie). Le projet permettra aussi le raccordement des entreprises et de plusieurs sites identifiés (150 zones d'activité déjà raccordées) ...
- Une solution radio basée sur la technologie radio terrestre WiFi-Outdoor : elle est prioritairement destinée aux habitants dont la ligne téléphonique ne permet pas d'obtenir, en ADSL, un débit minimal de 3 ou 4 Mbit/s (40 émetteurs mis en service dès 2014).

Accès au numérique

Dans un contexte global de transition numérique, les usagers sont appelés à utiliser de plus en plus souvent les outils numériques dans leur vie quotidienne, notamment pour effectuer leurs démarches administratives, et doivent faire face à une évolution constante des modalités d'accueil de nombreux opérateurs de service. Différents points d'accès au numérique sont ainsi déployés afin d'accompagner les usages numériques :

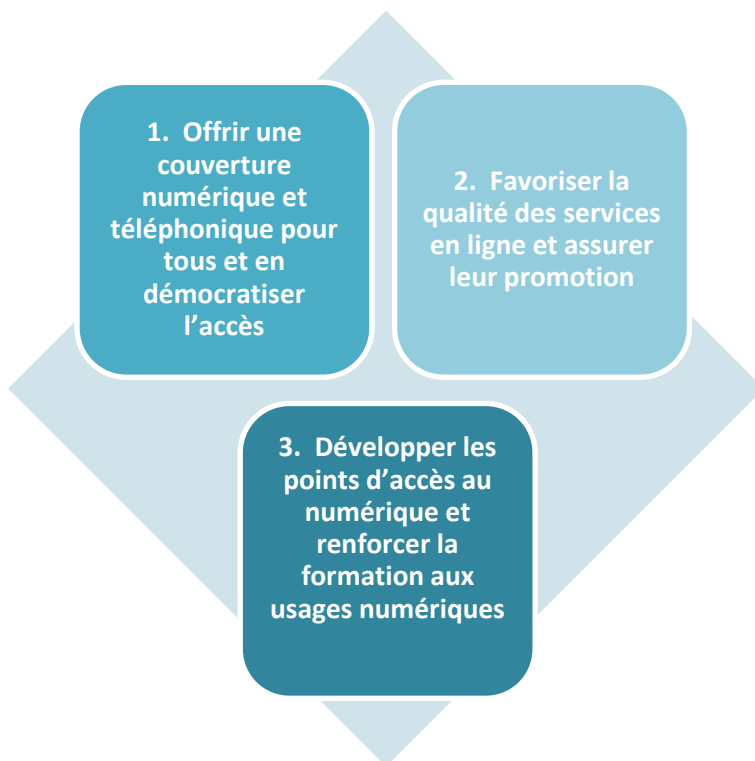
- Un réseau de Points Info 14/MSAP, animé par le Département, permettant aux usagers éloignés des services d'avoir accès gratuitement à un point d'information et de contact avec 23 partenaires. Ils articulent présence humaine, avec un référent dédié qui accompagne l'utilisateur en toute confidentialité, et usage des outils numériques. 29 Points info 14 sont implantés à ce jour, dont 19 labellisés MSAP.
- La Région accompagne également le réseau de la médiation numérique, dont une cinquantaine d'Espaces Publics Numériques (EPN) dans le Calvados. Lieux d'accès et de sensibilisation aux usages d'Internet, ils favorisent l'éducation aux écrans et l'innovation par le partage de connaissance et de savoir-faire, et sont plus faiblement déployés en milieu rural.

Encore méconnus pour de nombreux usagers et acteurs locaux, les points d'accès au numérique devront faire l'objet d'une communication renforcée auprès du grand public. De plus, leurs missions tendent parfois à se confondre : un travail est à mener afin de redéfinir les missions respectives de chaque structure et de favoriser une meilleure coordination entre elles, tout en apportant une vigilance sur l'homogénéité du service rendu à l'utilisateur. Il est également constaté la nécessité d'initier une réflexion globale autour de la formation aux usages numériques au niveau départemental.

AXE 1 - Améliorer l'accès aux réseaux et développer les usages numériques

OBJECTIFS

Cet axe stratégique se traduit en 3 objectifs opérationnels, déclinés ci-après en fiches-actions détaillées :



Objectif n°1	Offrir une couverture numérique et téléphonique pour tous et en démocratiser l'accès
Thématique(s)	<i>Réseaux et accès au numérique</i>
Coordinateur(s)	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	Etat, Région, département, EPCI, opérateurs de services au public...
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Poursuivre la mise en œuvre du projet Fibre Calvados mis en place par le Département <ul style="list-style-type: none"> ✓ Première phase : plus de 180 000 prises optiques seront rendues raccordables au réseau fibre d'ici fin 2017, soit 80% des logements visés. Objectif de 100 % des collèges publics du Calvados fibrés à la rentrée 2017 et 50 % des zones blanches ADSL résorbées fin 2017 ; ✓ Deux phases ultérieures de 10 puis 5 années : à terme, la totalité des logements dans les communes du périmètre projet (Hors Caen la Mer et Cœur Côte Fleurie) ; ✓ Faciliter la commercialisation des offres d'accès au très haut débit pour la population : encourager le positionnement de nouveaux opérateurs sur le réseau Fibre Calvados (à ce jour, 6 fournisseurs d'accès Internet sont déjà présents sur le réseau d'initiative publique du Département : Ozone, Comcable, Coriolis-Canal+, Kiwi, K-Net et Vitis). ▪ Proposition n°2 : Poursuivre la réalisation du Programme de « Résorption des Zones Blanches centre-bourg » <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller au renseignement de la plateforme France Mobile par les élus locaux ; ✓ Analyser les demandes issues de la base France Mobile et suivre les répercussions au niveau national ; ✓ Accompagner les collectivités locales dans les projets d'installations de pylônes. ▪ Proposition n°3 : Favoriser l'accès aux outils numériques dans les lieux publics et l'acquisition du matériel information pour la population <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer la mise en place et l'accessibilité du wifi à tous, dans les lieux publics ; ✓ Proposer une offre itinérante d'aide aux démarches administratives en ligne (« web-bus »...); ✓ Permettre un accès gratuit à du matériel informatique dans des établissements publics (espaces multi-services, EPN, mairies, CCAS....) ; ✓ Développer les lieux de télétravail ; ✓ Encourager les initiatives locales d'aide à l'acquisition de matériel informatique.
Territoires particulièrement concernés	Calvados

Objectif n°2	Favoriser la qualité des services en ligne et assurer leur promotion
Thématique(s)	Réseaux et accès au numérique
Coordinateur(s)	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	Département, EPCI, associations d'usagers, opérateurs de services au public
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Renforcer l'information et la communication sur l'offre de service dématérialisée <ul style="list-style-type: none"> ✓ Effectuer un recensement de l'offre de service dématérialisée sur le Calvados et des modalités de communication propres à chaque opérateur ou collectivité ; ✓ Développer un outil d'information commun sur l'offre de services en ligne à destination de la population (par public cible...) ; ✓ Impliquer les usagers dans les démarches de construction et de communication des outils d'information sur les services en ligne ; ✓ Développer une offre d'information sur les services pour les nouveaux arrivants dans le Calvados (renforcer l'attractivité du Calvados par la mise en valeur des services au public, et notamment de l'offre dématérialisée). ▪ Proposition n°2 : Favoriser la qualité des services numériques (collectivités et opérateurs) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner le développement d'une offre de services numériques adaptée à chaque territoire (étudier les possibilités d'ingénierie pour la réalisation de sites web et d'applications mobiles...) ; ✓ Favoriser le développement des sites responsive design, adaptés aux smartphones, pour les opérateurs et les collectivités. ▪ Proposition n°3 : Développer les liens entre les services en ligne <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier les possibilités de création de guichets uniques centralisant les demandes pour plusieurs prestations (prestations sociales, aides territoriales...).
Territoires particulièrement concernés	Calvados

Objectif n°3 Développer les points d'accès au numérique et renforcer la formation aux usages numériques

Thématique(s) *Réseaux et accès au numérique*

Coordinateur(s) Etat et Conseil Départemental

Délais de mise en œuvre 2018-2023

Acteurs à associer Etat, Région, Département, Structures porteuses des points d'accès au numérique, communes, associations...

- Description des actions envisagées
- **Proposition n°1 : Mener une évaluation du dispositif des Points Info 14 et poursuivre son déploiement (Département)**
 - ✓ L'objectif est d'évaluer ce dispositif mis en place depuis les années 2000, sous toutes ses dimensions (qualité du service rendu, missions des référents, configuration des locaux, partenariats, organisation...), afin d'harmoniser le service rendu et de l'optimiser ;
 - ✓ Poursuivre le déploiement des PI14 labellisés MSAP : objectif de maillage du département par une quarantaine de PI14, permettant à l'utilisateur d'y accéder en 10/15 minutes.
 - **Proposition n°2 : Renforcer la communication autour des points d'accès au numérique**
 - ✓ Elaborer, au niveau départemental, une communication adaptée sur le maillage et les missions des points d'accès au numérique afin de faire connaître l'offre auprès du public ;
 - ✓ Proposer aux structures porteuses des Points Info 14/MSAP des supports de communication harmonisés (définition du service, affiches sur les missions du référent), et notamment des supports de présentation pouvant être adaptés au niveau local avec les informations du/des PI14/MSAP concernés (lieu, horaires, nom du référent...).
 - **Proposition n°3 : Renforcer la coordination des PI14/MSAP et des Espaces Publics Numériques**
 - ✓ Créer une coordination entre le Département, qui anime le réseau des Points Info 14 (en lien avec la Préfecture pour les MSAP) et le référent régional des EPN, de manière à travailler sur une définition des missions respectives des points d'accès au numérique, et de favoriser une meilleure coordination et un meilleur relai entre ces structures ;
 - ✓ Coordonner le déploiement et le maillage des PI14/MSAP et des EPN.
 - **Proposition n°4 : Développer la formation aux nouveaux usages du numérique**
 - ✓ Recenser les offres de médiation et de formation aux usages numériques sur le Calvados ;
 - ✓ Favoriser des formations adaptées aux besoins des usagers afin de faire du numérique un réflexe : formations itinérantes, développement de réseaux de bénévoles (ambassadeurs numériques...), création d'un « parcours numérique » avec sensibilisation du jeune public sur les démarches en ligne le concernant...

Territoires particulièrement concernés Calvados

CONSTATS ET ENJEUX

Le département du Calvados bénéficie d'une couverture globalement satisfaisante en terme de mobilité. En complément de l'usage prédominant de la voiture individuelle., les réseaux de transports collectifs (Bus Verts, twisto, Tram, réseaux de transports locaux, réseau ferré...) ainsi que diverses solutions de mobilité (Taxibus, Appelobus, réseau de co-voiturage...) permettent de proposer une offre de mobilité diversifiée.

Toutefois, des difficultés d'accessibilité aux services de mobilité sont relevées particulièrement en milieu rural (CC De la Vire au Noireau, CC Isigny omaha Intercom, CA Lisieux-Normandie...). De nombreux facteurs (desserte insuffisante, faible accès des ménages aux transports, vieillissement important) peuvent ainsi constituer des freins à l'accès de la population aux services de la vie quotidienne .

Les réseaux de transport collectif

Le réseau de transport sur le Calvados est relativement dense, en particulier sur le nord du département. Le réseau de Bus Vert, en lignes commerciales, est en effet plus réduit au sud mais ce dernier est partiellement compensé par un dispositif de transports à la demande. Face à l'utilisation croissante du co-voiturage une baisse d'utilisation des grandes lignes de transports locaux a été constatée.

Dans le cadre du transfert de la compétence déplacement du Département à la Région, cette dernière est actuellement en cours de réflexion sur l'harmonisation et la coordination de l'ensemble du réseau de transport régionaux et locaux (liaisons inter-cité, TAD et Bus locaux) afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers et de desservir de façon harmonisée les différents pôles de services .

Les solutions de mobilités

Actuellement 6 aires de covoiturage sont gérées par le Département et une vingtaine d'aires existent par ailleurs (parkings privés, autres collectivités...). Des initiatives locales permettent également à la population d'accéder à des solutions de mobilité alternatives , comme par exemple la location de véhicules électriques à l'échelle des communes (Vire Normandie, projet sur Trévières).

Le réseau des Bus Verts propose également des solutions de transport à la demande :

- Le service « Appelobus » : offre supplémentaire aux heures creuses, assurée par un minibus qui emprunte l'itinéraire d'une dizaine de lignes régulières, selon les mêmes conditions tarifaires.
- Les Taxibus : service complémentaire aux lignes régulières, destiné aux communes rurales, et réalisé en partenariat avec des taxis. Le trajet s'effectue du domicile de la personne jusqu'à l'arrêt Bus Verts le plus proche de son lieu de destination. Ces derniers sont néanmoins assez méconnus et peu utilisés.

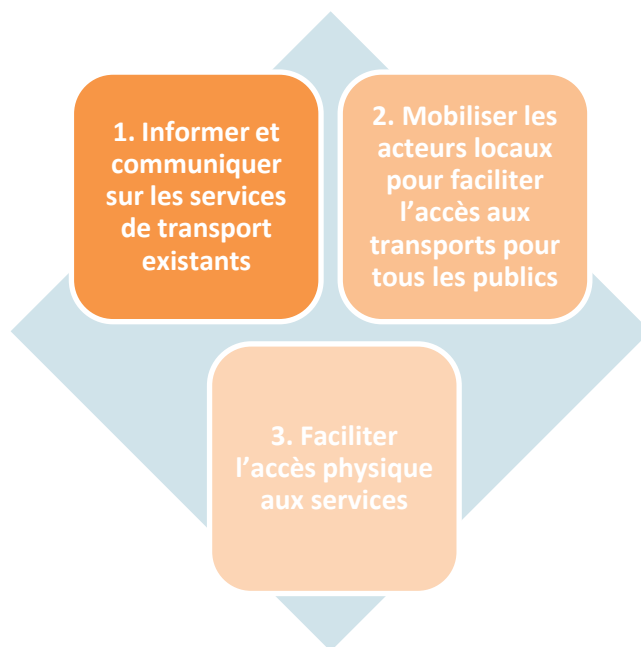
L'état des lieux a révélé une présence remarquable d'acteurs locaux facilitateur de mobilités sur le territoire. Par ailleurs il a été constaté que les freins pour accéder aux divers moyens de transport résident tant dans le coût et la fréquence que dans la méconnaissance de ces derniers. Les usages et besoins de chacun en matière de transport étant très variés il semble primordial d'adapter l'offre aux usages de la population. Cela implique, pour tous les publics, une prise en compte des différents niveaux de mobilité géographiques , des ressources financières mobilisables et de la culture du transport de chacun.

Les plateformes de mobilité sont l'un des outils pouvant être mobilisé dans le cadre du schéma. Ces structures proposent aux personnes ayant des difficultés de déplacements (physiques, économiques, culturelles..) des actions d'information et d'accompagnement individuel leur permettant de devenir autonomes. Le portage de ce type de dispositif peut être exercé par des associations, des collectivités territoriales ou des structures l'emploi et de l'insertion...

Axe 2 : améliorer l'accès à l'offre de transport pour tous les publics

OBJECTIFS

Cet axe stratégique se traduit en 3 objectifs opérationnels, déclinés ci-après en fiches-actions détaillées :



Objectif n°1	Informier et communiquer sur les services de transport existants
Thématique	Accès à la mobilité
Coordinateur	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	Etat, Région, Département, AOM, EPCI, communes, associations
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Développer l'information et la communication via les nouveaux modes de communication <ul style="list-style-type: none"> ✓ Enrichir le site de la Région avec les données non répertoriées : transport à la demande, aires de covoiturage, offres à l'échelle des EPCI (location de véhicules électriques, de vélos...etc.), acteurs locaux fournissant un service de conseil en mobilité ; ✓ Promouvoir le site régional au niveau du département (intégration du calcul d'itinéraire commentjyvais.fr aux sites internet des acteurs locaux en particulier ceux des EPCI) ; ✓ Animer les échanges d'informations autour de la plateforme à l'échelle du département afin de permettre une mise à jour réactive de l'évolution de l'offre de transport local. ▪ Proposition n°2 : Développer et faire connaître le co-voiturage en tant que service collectif <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer de façon spécifique autour du co-voiturage (plates-formes numériques de co-voiturage existantes et des aires de co-voiturage) comme une solution complémentaire aux moyens de transports collectifs ; ✓ Mener une étude afin d'évaluer l'offre en aires de covoiturage (quantité et qualité). ▪ Proposition n°3 : Encourager les initiatives locales d'information sur la mobilité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer sur les alternatives de transport local au sein des Points Info 14/MSAP et des structures accueillant du public, ou par boîtes aux lettres ; ✓ Favoriser la communication à l'échelle des EPCI (ex : dispositif sur Isigny-Omaha-Intercom) ; ✓ Etudier la possibilité d'intégrer le conseil en mobilité dans les formations des référents des Point Info 14/MSAP et des agents d'accueil de différentes structures (CCAS, mairies...) afin de développer ou d'améliorer l'accompagnement des usagers en la matière .
Territoires particulièrement concernés	Milieux urbains et ruraux Secteurs de la CC Vire-au-Noireau, Isigny-Omaha-Intercom, CA Lisieux-Normandie

Objectif n°2	Mobiliser les acteurs locaux pour faciliter l'accès aux transports pour tous les publics
Thématique	<i>Accès à la mobilité</i>
Coordinateur	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	Région, EPCI, AOM, associations (MEFAC à Caen, L'Etape à Vire), entreprises de transport privées
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Proposition n°1</u> : Favoriser les mobilités inter-territoires en partenariat avec les entreprises ou associations pour les transports alternatifs <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier les possibilités de partenariats avec des entreprises ou associations de transports en commun afin d'inciter à l'installation sur les secteurs jugés les plus déficitaires en offre de transport (aides financières, aide pour la recherche de locaux, soutien en matière de communication...); ✓ Etudier la mise en place d'aides pour le passage du permis de conduire et faciliter l'accès aux auto-écoles sociales (exemple: développer le dispositif au-delà des grandes villes et villes moyennes). ▪ <u>Proposition n°2</u> : Inciter au développement de plateformes mobilité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier, avec l'ensemble des acteurs concernés, l'amélioration des dispositifs existants assimilables à des plateformes mobilité et leur extension éventuelles dans les milieux ruraux. ▪ <u>Proposition n°3</u> : Développer la coordination entre les réseaux et acteurs du transport aux niveaux infra et extra départemental <ul style="list-style-type: none"> ✓ Harmoniser et coordonner l'offre de transport en appréhendant les mobilités à l'échelle du bassin de vie : faciliter les liaisons inter-départementales pour les personnes dont le lieu de travail et d'habitation ne sont pas sur les mêmes départements, en particulier sur les secteurs déficitaires (CC Pays de Honfleur-Beuzeville, sud CA Lisieux-Normandie, Sud Pays de Falaise...); ✓ Suivre l'évolution de l'offre de transport au regard de l'intermodalité de l'ensemble du réseau (rencontres inter-départementales des référents sur l'accessibilité des services afin d'aborder la question de la mobilité et permettre une coordination de l'offre globale...); ✓ Suivre l'évolution des schémas régionaux de transport afin d'assurer la meilleure complémentarité possible entre l'offre de transport locale et l'offre de transport régionale.. ▪ <u>Proposition n°4</u> : Participer aux travaux régionaux d'étude de l'offre de transports <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agrémenter l'étude menée par la Région en faisant remonter les besoins au niveau local. Des temps de rencontre pourront être fixés entre l'Etat, le Département et la Région pour discuter des modalités de partenariat sur les enjeux liés à la mobilité.
Territoires particulièrement concernés	Milieux urbains et ruraux Secteurs de la CC Vire-au-Noireau, Isigny-Omaha-Intercom, CA Lisieux-Normandie, Sud Pays de Falaise

Objectif n°3 Faciliter l'accès physique aux services	
Thématique	Accès à la mobilité
Coordinateur	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	Collectivités, EPCI, associations, Région, AOM, associations de commerçants, Kéolis
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Etudier les besoins en développement de points de contact <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer les points de contact pour l'achat des titres de transport (au sein des commerces, bibliothèques-médiathèques...etc.) ; ✓ Favoriser les lieux d'information sur les moyens de transports : étudier le maillage actuel des lieux d'informations sur le transport sur le département et les conditions d'optimisation pour faciliter l'accès à l'information sur le transport. ▪ Proposition n°2 : Mener une réflexion sur le développement de services itinérants pour minimiser les déplacements de la population <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener une réflexion sur la mise en place des services itinérants (exemple : bus itinérants). Ce type de dispositif pourra permettre le retour d'un service de proximité (services marchands, de santé...etc.) afin de réduire les déplacements des personnes à mobilité réduite (personnes âgées et handicapées). ▪ Proposition n°3 : Améliorer l'accès physique aux transports locaux <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier les besoins et les usages en matière de transports collectifs : faire évoluer la fréquence et le coût des transports collectifs en fonction des besoins et usages, étudier la réutilisation des bus scolaires pour le transport de tous les publics en dehors des créneaux destinés aux transports scolaires, accorder une attention particulière aux mobilités professionnelles (étudier la mise en place d'aides pour l'utilisation des transports en commun....) ; ✓ Développer et innover en matière de modes de transports doux et alternatifs : promouvoir et développer l'autopartage en mettant à disposition des moyens de transports à l'échelle des EPCI (voitures électriques...), favoriser le développement des bornes de recharge pour les voitures électriques sur l'ensemble du territoire (217 bornes actuellement, et travail du SDEC sur une seconde génération de bornes, dites accélérées), développer les voies cyclables en site propre en secteur péri-urbain.
Territoires particulièrement concernés	Milieus urbains et ruraux Secteurs de la CC Vire-au-Noireau, Isigny-Omaha-Intercom, CA Lisieux-Normandie

AXE 3 - Favoriser le maintien d'une médecine de proximité et renforcer les offres de santé spécialisées

CONSTATS ET ENJEUX

Une démographie médicale fragile

La thématique santé est au cœur de la problématique d'accessibilité des services pour la population calvadosienne. La situation dans le Calvados est plus favorable que la moyenne régionale. En Normandie, le département du Calvados est le mieux doté en médecins généralistes et se situe même légèrement au-dessus de la moyenne nationale (Calvados : 111 médecins pour 100 000 habitants ; France : 105/100 000 habitants). La densité de médecins spécialistes sur le département est également supérieure à la moyenne des autres départements normands mais inférieure à la moyenne nationale (Calvados : 84 médecins pour 100 000 habitants ; France : 94/100 000 habitants).

Si le nombre de médecins est relativement important, la répartition de l'offre de santé demeure inégale et les difficultés d'accès plus marquées en milieu rural. Les territoires les plus éloignés sont ainsi situés entre 10 et 15 minutes d'un généraliste (limites CC Pré-Bocage/CC Cingal-Suisse-Normande/CC Vire-au-Noireau).

Des fragilités s'installent dans certaines zones : la pérennité de l'installation des médecins généralistes et spécialistes est remise en cause dans certains secteurs ruraux, posant ainsi la question de la continuité des soins. On observe également des difficultés d'attractivité de nouveaux professionnels de santé pour faire face à une démographie médicale qui demeure fragile. L'accès aux médecins spécialisés (dentistes, ophtalmologistes...) devient de plus en plus difficile, autant en milieu rural (manque de praticiens) qu'en milieu urbain (délais d'attente importants, pas de prise en charge de nouveaux patients...).

Par ailleurs le vieillissement de la population, les nouvelles attentes des usagers en matière de santé et l'évolution des modes d'exercice des professionnels de santé nécessitent une meilleure répartition et une consolidation de cette offre sur le territoire.

Les Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires

Afin de favoriser un accueil de proximité, et notamment dans les zones fragiles en offre de santé, des Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) ont été implantés sur les territoires. Leur déploiement s'inscrit dans le cadre d'une charte partenariale régionale signée par l'Etat, les conseils départementaux, le conseil régional, l'ARS et les unions régionales des professionnels de santé. A ce jour 16 PSLA sont implantés, 1 est en construction et 17 sont en projet.

Les PSLA présentent de nombreux atouts :

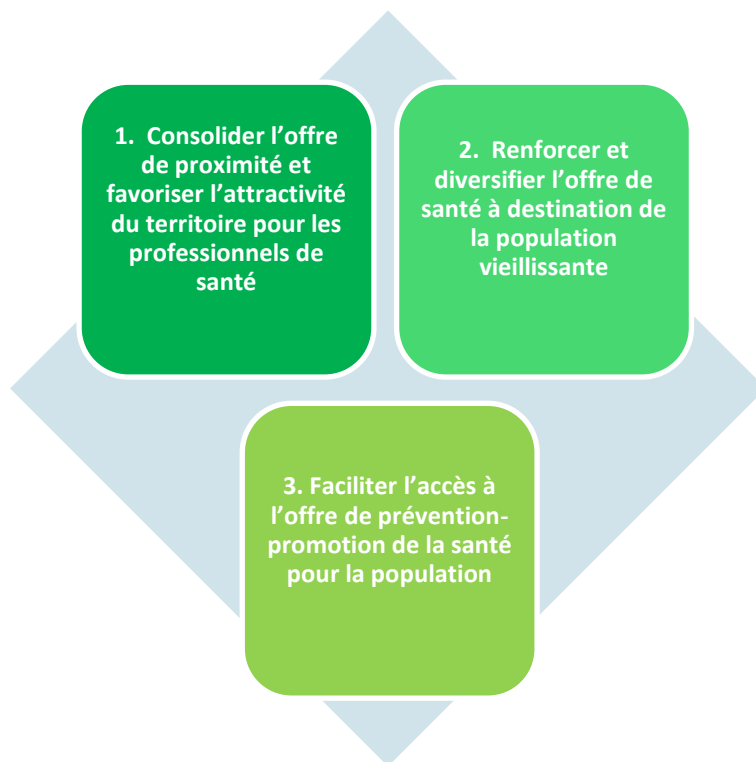
- Atouts pour la population : accueil et information des patients renforcés, amélioration de la qualité de prise en charge par l'exercice coordonné pluri-professionnel et le décloisonnement des prises en charge et une offre de soins élargie (consultation avancée de spécialistes) ;
- Atouts pour le territoire : continuité des soins sur le bassin de vie, offre de soins plus lisible et structurée, service de santé de proximité maintenu ou développé.

L'objectif des PSLA est d'attirer de nouveaux professionnels de santé en proposant des conditions d'exercice plus attractives (pratique coopérative, partage d'information, remplacements facilité...), des temps professionnels optimisés (secrétariat partagé, télémedecine...) et une mutualisation des moyens de fonctionnement. Ils nécessitent toutefois d'être accompagnés d'une communication adaptée et renforcée pour favoriser les nouvelles installations de praticiens. Certains PSLA connaissent en effet des difficultés de recrutement de nouveaux spécialistes ou généralistes suite aux départs en retraite des praticiens installés.

AXE 3 - Favoriser le maintien d'une médecine de proximité et renforcer les offres de santé spécialisées

OBJECTIFS

Cet axe stratégique se traduit en 3 objectifs opérationnels, déclinés ci-après en fiches-actions détaillées :



Objectif n°1	Consolider l'offre de proximité et favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
Thématique(s)	<i>Santé et médico-social</i>
Coordinateur(s)	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	Etat, Région, Département, ARS (projet régional de santé en cours de renouvellement), EPCI, URML, professionnels de santé...
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Développer les équipements et outils favorisant un maillage territorial équilibré de l'offre de soins de proximité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre le maillage du département en Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) dans les zones d'implantation prioritaires définies par l'ARS ; ✓ Améliorer la coordination des acteurs de la santé, du social et du médico-social pour faciliter l'organisation des soins sur le territoire ; ✓ Favoriser les expérimentations en matière de télémedecine, et notamment la téléconsultation pour les spécialistes afin de pallier à la carence générale ; ✓ Développer la délégation de tâche pour les spécialistes pour augmenter le nombre de patients reçus. ▪ Proposition n°2 : Renforcer l'attractivité du Calvados, et particulièrement des territoires vulnérables, pour les professionnels de santé <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser les initiatives locales permettant de faciliter l'implantation de nouveaux professionnels : mutualisation des coûts et moyens de fonctionnement, travail en équipe... ✓ Développer un marketing territorial pour attirer les praticiens : promotion de la qualité de vie du département, information sur les opportunités d'installation, les conditions d'exercice.... ✓ Accompagner les internes qui choisissent le Calvados comme terrain de stage : communiquer de façon spécifique auprès des internes en recherche de stage, faciliter l'hébergement, organiser une journée départementale d'accueil... ▪ Proposition n°3 : Améliorer les conditions d'accès aux services de santé de proximité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier et définir les conditions d'une bonne accessibilité à la médecine de proximité, et notamment aux services de santé spécialisés, pour la population : permanence des soins ambulatoires, télémedecine, partage d'information entre les professionnels de santé , livraison de médicaments à domicile, amplitude horaires des accueils....
Territoires particulièrement concernés	Communes situées en zones d'implantation prioritaire (ZIP) et en déficit de médecins spécialistes

Objectif n°2	Renforcer et diversifier l'offre de santé à destination de la population vieillissante
Thématique(s)	<i>Santé et médico-social</i>
Coordinateur(s)	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	Département, ARS, CLIC, opérateurs de services, professionnels de l'aide à domicile, professionnels de santé...
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Améliorer les conditions d'accès à l'offre de services de santé et d'accompagnement pour les personnes âgées <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer/communiquer autour de l'offre à destination de la population vieillissante (offre médicale, accompagnement social et médico-social, services à domicile, CLIC, hébergement...); ✓ Renforcer l'accompagnement des personnes âgées en situation de fragilité (référénts parcours, identification et accompagnement des séniors isolés...); ✓ Encourager le recours à l'offre de mobilité à destination des personnes âgées, pour l'accès aux services de santé et d'accompagnement (taxibus, auto-partage...); ✓ Soutenir les actions innovantes visant à faciliter l'accès aux soins et/ou la prise en charge des personnes âgées sur les territoires. ▪ Proposition n°2 : Adapter l'offre de services aux enjeux de vieillissement de la population <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser les expérimentations visant à améliorer la qualité de vie au domicile et la diversité des services à destination des personnes âgées : outils domotiques d'accès à la santé et à l'aide à la personne, gardes de nuit... ✓ Encourager la diversification de l'offre d'hébergement, temporaire ou définitif, à destination des personnes âgées (habitat multigénérationnel, hébergement d'urgence, solutions alternatives d'hébergement...); ✓ Développer des services à la personne adaptés aux besoins de maintien à domicile (portage des repas, évolution de la domotique, plateforme de répit pour les familles, adaptation et équipement des logements...). <p>Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la démarche de renouvellement du schéma de l'Autonomie du Conseil Départemental et du renouvellement du Projet Régional de Santé porté par l'ARS. Elles pourront faire l'objet d'ajustements au regard des priorités qui seront identifiées dans ces schémas directeurs.</p>
Territoires particulièrement concernés	Calvados Les territoires spécifiquement à enjeux seront définis au regard du Schéma de l'Autonomie

Objectif n°3	Faciliter l'accès à l'offre de prévention-promotion de la santé pour la population
Thématique	<i>Santé et médico-social</i>
Coordinateur	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	ARS, collectivités, EPCI (CCAS/CCIAS), structures associatives, Education Nationale, MSA, CARSAT, CPAM, URML
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Faciliter la coordination de l'offre globale de prévention-promotion de la santé <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et accompagner les élus locaux dans l'élaboration des politiques de santé ; ✓ Favoriser l'émergence des contrats locaux de santé afin de réduire les inégalités sociales territoriales ; ✓ Veiller à la compatibilité des différents schémas de santé actuellement en cours sur le département et à l'intégration de la prévention et promotion de la santé dans le ou les contrats en cours d'élaboration ou à venir. ▪ Proposition n°2 : Informer et communiquer autour de l'offre de prévention de la santé <ul style="list-style-type: none"> ✓ Porter un regard spécifique sur la prévention dans les domaines de l'addiction, nutrition/activité physique, dépistages, vaccination et Education Thérapeutique du Patient ; ✓ Informer et communiquer en faveur de la population qui présente les besoins les plus importants. Offrir un service de proximité en incitant l'organisation de journées de prévention et d'accès aux soins gratuits : s'appuyer sur les dispositifs existants pour informer et accompagner les usagers ; ✓ Renforcer les liens et en particulier les échanges d'informations entre les Points Info 14, les pôles de santé, CCAS... (rédaction d'un annuaire des personnes ressources à l'échelle du département). ▪ Proposition n°3 : Inciter les acteurs locaux à faire la promotion de la santé <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir les professionnels et acteurs du territoire dans la mise en place d'actions de promotion de la santé ; ✓ Faciliter l'action coordonnée de tous les acteurs : élus, professionnels de la santé et du médico-social, associations...
Territoires particulièrement concernés	Calvados En particulier la CA Lisieux-Normandie, la CC Cœur Côte Fleurie, la CC Vire-au-Noireau, la CC Isigny-Omaha Intercom

Axe 4 : Renforcer l'offre d'équipements et de services de proximité

CONSTATS ET ENJEUX

L'accessibilité aux services publics et marchands est jugée globalement très satisfaisante sur le Calvados. Le département bénéficie ainsi d'un maillage de commerces et de services publics relativement équilibré sur le territoire. Toutefois, des difficultés d'accès ont pu être relevées concernant, notamment, les horaires et jours d'ouverture, et l'adaptation des services aux nouveaux modes de vie des usagers. De même, le soutien à la revitalisation des centres-bourgs, et le maintien des commerces de proximité, parfois même dernier commerce, apparaît également comme une nécessité pour la population et les élus locaux, afin de répondre aux besoins d'une population vieillissante et peu mobile sur certains secteurs.

L'accès aux services de l'emploi

Le département apparaît comme relativement bien couvert par les services de l'emploi. Pôle Emploi compte ainsi 9 agences territorialisées implantées sur le Calvados. Au-delà de Pôle emploi, de nombreux acteurs et structures proposent un service d'accompagnement à l'emploi : agences d'interim, missions locales (avec des permanences dans les territoires), cellules emploi...

Néanmoins, le découpage des zones de compétences des agences Pôle Emploi ne permet pas à l'ensemble des communes du département d'accéder aux points d'accueil dans des temps relativement confortables (certains secteurs sont situés à plus de 30 minutes en voiture d'une agence : CA Lisieux Normandie, CC de la Vire au Noireau, CC Cœur Côte Fleurie. Par ailleurs plusieurs EPCI cumulent un grand nombre de communes éloignées des services d'agences intérim (CC Cingal-Suisse-Normande, CC Cambremer, Nord CC Pays de Falaise).

Globalement, des problématiques de distance, de mobilité, d'accompagnement aux démarches en ligne peuvent conduire à un certain éloignement des demandeurs d'emploi et aggraver d'autres difficultés (économiques, sociales...). Ce contexte questionne ainsi les services d'accompagnement à l'emploi pour lesquels l'amélioration de l'accessibilité, tant physique que dématérialisée, constitue un enjeu fort.

L'accès aux services de loisirs

Le Calvados est bien couvert en équipements sportifs en particulier en stades et terrains de grands jeux. Néanmoins plusieurs territoires cumulent un plus faible nombre d'équipements par rapport au reste du département et des équipements vieillissants (CC Isigny-Omaha-Intercom, CC Pré-Bocage, limites nord de la CC Vire-au-Noireau, CA Lisieux Normandie...). Un constat qui reste à nuancer au regard des densités de populations plus faibles sur ces territoires, qu'en milieu urbain où certains équipements peuvent connaître des situations de saturation.

Les équipements culturels sont très majoritairement concentrés en milieu urbain. Un maillage du territoire est observé en matière de salle de spectacles, autour des grands pôles de centralité, mais est à renforcer dans certains secteurs plus isolés. Les territoires en dehors de la CU comptent également une majorité de salles d'exposition. De nombreuses bibliothèques viennent compléter le maillage d'équipements culturels.

Les services de l'enfance/jeunesse et de la scolarité

En matière d'accès aux équipements d'accueil des jeunes enfants, l'offre est relativement satisfaisante sur le département. Quelques secteurs ressortent comme étant prioritaires pour le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants. L'enjeu consiste essentiellement à diversifier cette offre afin de répondre aux nouveaux besoins de la population. : accueil occasionnel, horaires décalés...

Concernant l'accès aux établissements scolaires, une baisse du nombre d'élèves dans le primaire et secondaire a été observée entre 2003 et 2016. Sur quelques secteurs, les temps d'accès aux lycées généraux/techno/SGT sont relativement longs (entre 20 et 30 minutes d'accès). Il est nécessaire ici d'établir une veille de l'évolution de la carte scolaire afin de garantir, sur le long terme, le meilleur accès aux services pour la population.

Axe 4 : Renforcer l'offre d'équipements et de services de proximité

OBJECTIFS

Cet axe stratégique se traduit en 4 objectifs opérationnels, déclinés ci-après en fiches-actions détaillées :



Objectif n°1	Améliorer l'accès aux services d'accompagnement à l'emploi	
Thématique	<i>Services publics</i>	
Coordinateur	Etat et Conseil Départemental	
Délais de mise en œuvre	2018-2023	
Acteurs à associer	Pôle Emploi, Missions Locales, associations, entreprises	
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Evaluer les besoins d'accompagnement aux services numériques de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mesurer les difficultés des usagers à utiliser et maîtriser les outils numériques dans leur démarches de recherche d'emploi en associant l'ensemble des partenaires concernés ; ✓ En fonction des besoins mesurés sur le territoire, mettre en place des ateliers de formation pour l'utilisation des sites internet de recherche d'emploi (exemple : création d'un compte personnel sur les sites de Pôle Emploi, des agences intérim). ▪ Proposition n°2 : Réduire les temps d'accès aux agences Pôles Emploi <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener une réflexion en association avec Pôle Emploi sur le découpage des zones de compétences ; ✓ Evaluer le réseau de transport global (transports collectifs, accès au co-voiturage, aux transports à la demande...) en comparaison avec le maillage des agences Pôle Emploi ; ✓ Etudier les possibilités d'harmonisation de l'offre de transport en fonction du maillage des services d'accompagnement à l'emploi . ▪ Proposition n°3 : Favoriser les actions locales autour de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les élus locaux pour l'organisation de manifestations locales visant la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi (forum de l'emploi, salons spécialisés, cafés de l'emploi...); ✓ Communiquer et relayer les informations autour des manifestations locales au sein des structures en lien avec les publics potentiellement concernés (Points Info 14/MSAP, associations, acteurs du social, lycées professionnels, CFA,...). 	
Territoires particulièrement concernés	<i>Pour l'accès aux points d'accueil Pôle Emploi :</i> CA Lisieux Normandie CC de la Vire au Noireau CC Cœur Côte Fleurie	<i>Pour l'accès aux agences intérim :</i> CC Cingal-Suisse-Normande CC Cambremer CC Pays de Falaise (nord)

Objectif n°2	Maintenir l'offre de services de proximité et l'adapter aux évolutions des besoins et des modes de vie
Thématique	<i>Services publics / Services marchands</i>
Coordinateur	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	Etat, Département, Région, EPCI, collectivités, associations de commerçants
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Favoriser la prise en compte des temps d'accès aux services dans l'aménagement des territoires <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégrer l'approche temporelle dans les documents d'urbanisme : évaluer les temps d'accès aux services en comparaison avec les besoins des populations ; ✓ Identifier les pôles de services à l'échelle des EPCI afin d'organiser une offre de proximité limitant les déplacements de la population . ▪ Proposition n°2 : Adapter les services publics aux besoins et nouveaux usages de la population <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les élus locaux aux nouveaux besoins et modes de vie de la population ; ✓ Faciliter l'élargissement ou le décalage des horaires d'ouverture des établissements de services publics (ouvertures sur les heures méridiennes, après 17h30 ou le week-end) ; ✓ Mener une réflexion sur les missions d'accueil et d'information au sein des services publics (mairies ...) et la coordination entre les structures . ▪ Proposition n°3 : Adapter les services marchands aux besoins et modes de vie des usagers <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier l'évolution du maillage en services marchands sur le département (localisation, nature des commerces...) ; ✓ Favoriser les initiatives locales permettant le maintien des services marchands de proximité : économie sociale et solidaire, implantation de distributeurs ou de dépôts de produits de première nécessité (pain, légumes...), installation de points de retrait chez les commerçants en milieu rural , mutualisation des services marchands... ✓ Soutenir la mise en place de services mobiles (boulangeries, poissonneries...) permettant de faciliter l'accès des habitants non motorisés et de compléter l'offre sur des territoires dénués de commerces ; ✓ Faciliter l'ouverture des commerces, en particulier alimentaires, sur les heures méridiennes, à partir de 17h30 ou le week-end en fonction des besoins de la population ; ✓ Promouvoir la livraison à domicile, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.
Territoires particulièrement concernés	Calvados En particulier les moyennes et petites villes pour les services marchands

Objectif n°3 Favoriser l'accès aux loisirs pour l'ensemble de la populationThématique *Loisirs (sport et culture)*

Coordinateur Etat et Conseil Départemental

Délais de mise en œuvre 2018-2023

Acteurs à associer EPCI, collectivités, associations, Région, AOM

- Description des actions envisagées
- **Proposition n°1 : Favoriser le maillage du territoire en infrastructures culturelles et sportives de qualités et diversifiées**
 - ✓ Soutenir l'équipement des territoires sous-dotés et la modernisation/réhabilitation des équipements sportifs et culturels prioritaires (gymnases, piscines, salle spécialisées, terrains de grands jeux, bibliothèques, salles de spectacles...) en s'appuyant sur les démarches contractualisation avec les territoires : contrats départementaux de territoire (aide en investissement du Département en fonction des enjeux identifiés dans les portraits de territoire) et contrats de ruralité (soutien possible aux actions de développement des équipements culturels et sportifs) ;
 - ✓ Encourager les logiques de mutualisation d'équipements sportifs et culturels à l'échelle des EPCI : le développement d'une offre sportive et culturelle intercommunale, en matière de gestion des équipements et d'animation, tend à favoriser une montée en gamme de l'offre et une répartition équilibrée sur le territoire ;
 - **Proposition n°2 : Faciliter l'accès au sport et à la culture pour tous**
 - ✓ Faciliter l'accès à l'apprentissage de la natation pour les établissements scolaires : identification de créneaux réservés pour les scolaires, partenariats entre collectivités pour l'accès aux bassins de natation, réflexion sur le réseau de transport afin de faciliter les déplacements entre les deux types d'équipements (mobilisation des transports scolaires, partenariat avec les entreprises privées de transports collectifs...);
 - ✓ Soutenir les initiatives locales favorisant l'accès à la pratique sportive pour les publics qui en sont le plus éloignés (pour des raisons physiques, économiques, sociales...) au travers des politiques nationales de cohésion sociale et des politiques départementales ;
 - ✓ Faciliter l'accès à la culture pour l'ensemble de la population : développer les actions de démocratisation de la culture et de diffusion de la culture dans les territoires, au travers des politiques nationales, des actions départementales de soutien aux manifestations culturelles ou encore des structures associatives locales.

Territoires particulièrement concernés Calvados

Objectif n°4	Développer et diversifier les services à destination de l'enfance et de la jeunesse
Thématique	<i>Enfance et scolarité</i>
Coordinateur	Etat et Conseil Départemental
Délais de mise en œuvre	2018-2023
Acteurs à associer	Académie de Caen, collectivités, EPCI, référents accessibilité des services au publics des Départements et Préfectures de l'Eure, de la Manche et de l'Orne,
Description des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition n°1 : Développer et diversifier l'offre d'accueil jeunes enfants <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adapter l'offre aux modes de vie des usagers : élargissement des horaires d'ouverture pour la population active en horaires décalés, accueil le week-end, accueil en mode prestation de service unique pour répondre aux nouveaux besoins (accueil à temps partiel, accueil d'urgence...); ✓ Etudier l'offre d'accueil au-delà du département (Eure, Manche, Orne) afin de mesurer les éventuels manques sur les limites départementales et d'avoir une connaissance du maillage extra-départemental ; ✓ Veiller à la compatibilité des actions du SDAASP avec le schéma départemental des services aux familles. ▪ Proposition n°2 : Accompagner l'évolution des implantations des groupes scolaires pour garantir leur pérennité (compétence Etat) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les élus locaux dans leur démarches de groupements des sites scolaires, en lien avec l'Académie de Caen. ✓ Optimiser l'accès aux établissements scolaires en transports collectifs : veiller à l'adéquation entre le maillage des établissements et le réseau de transport (scolaire et non scolaire) en particulier sur le sud du département où la part des moins de 20 ans est relativement importante en comparaison avec un réseau de Bus Verts peu dense (CC Cingal-Suisse-Normande, CC Pays de Falaise et ouest de la CA Lisieux-Normandie) ;
Territoires particulièrement concernés	<p>Pour l'offre d'accueil jeunes-enfants : CC Blangy-Pont-l'Evêque , CA Lisieux Normandie , CC Vire au Noireau, CC Cambremer, CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, Isigny-Omahia-Intercom, CC Seulles-Terre-et-Mer, CC Pays Honfleur Beuzeville CC Bayeux Intercom</p> <p>Pour les services de scolarité : Calvados</p>

IV. Modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du programme d'actions

1. Le suivi et la gouvernance du schéma

Des instances de suivi et de gouvernance du schéma seront mobilisées afin d'assurer la mise en œuvre du programme d'actions. Elles permettront de porter un regard spécifique sur le schéma en réunissant l'ensemble des acteurs du territoire jouant un rôle dans l'amélioration de l'accès aux services au public.

a. *Le suivi continu*

Durant les 6 années de mise en œuvre du programme, une veille de l'évolution de l'offre et des besoins en matière de services au public sera effectuée sur le département. Ce suivi pourra être porté par les « référents SDAASP » au sein du Département et de la Préfecture du Calvados.

Leurs missions consisteront à :

- Animer les échanges nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions,
- Veiller à la compatibilité des Contrats de Ruralité et Contrats de Territoire avec les objectifs du schéma,
- Assurer les liens entre le schéma, l'Observatoire des territoires du Département, les mesures CIR (Comités interministériels aux ruralités) et l'ensemble des autres schémas existants (schéma des services aux familles, projet régional de santé, schéma de l'autonomie...),
- Informer et communiquer sur l'évolution de l'offre et des besoins sur le territoire ainsi que sur les éventuelles évolutions du schéma,
- Assurer la cohérence interdépartementale dans la mise en œuvre des SDAASP normands, en lien avec les différents référents départementaux à l'échelle de la région.

b. *les instances de gouvernance*

Comité de pilotage

Composition		Missions	Modalités
Etat : ✓ Secrétaire général ✓ Equipe projet	Département : ✓ Vice-président ✓ Equipe projet	✓ Eventuel arbitrage sur la mise en œuvre du SDAASP ✓ Validation des différentes étapes d'avancement du programme d'actions	✓ 1 fois par an

Comité technique

Composition		Missions	Modalités
Etat : ✓ Equipe projet	Département : ✓ Equipe projet	✓ Logistique et traitement de tout sujet en matière de méthode ✓ Suivi des actions à mener et des concertations à réaliser	✓ Au minimum 2 fois par an

c. Les instances de suivi

Comité de suivi

Un comité de suivi, regroupant l'ensemble des EPCI et des partenaires associés à la mise en œuvre du SDAASP, sera réuni au minimum une fois par an. Cette rencontre pourra permettre de faire évoluer le plan d'actions tout au long des 6 ans de mise en œuvre du schéma.

Composition	Missions	Modalités
<ul style="list-style-type: none">✓ Etat✓ Département✓ EPCI✓ Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none">✓ Information sur l'avancement du schéma,✓ Echanges sur les nouveautés, les retours d'expériences, les bonnes pratiques, les difficultés, les réussites en matière d'amélioration de l'accès aux services.	<ul style="list-style-type: none">✓ Au minimum 1 fois par an

Groupes de travail

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions, des groupes de travail seront chargés d'effectuer le suivi et la mise en œuvre de chaque axe stratégique. Ils seront composés des opérateurs et collectivités associés spécifiquement sur la thématique concernée et seront animés par les référents du Département et de la Préfecture.

Leur mission sera d'étudier la faisabilité des actions proposées, de proposer d'autres actions si nécessaire, d'assurer leur mise en œuvre (pilotage, calendrier, répartition des tâches, définition des moyens financiers...) et le suivi.

2. L'évaluation du schéma

Une évaluation et un suivi-observation des services au public du Calvados seront développés pour mesurer l'impact de la mise en œuvre du SDAASP.

Des modalités de suivi et d'évaluation des actions (objectifs, indicateurs, éléments à mobiliser) seront définies pour chaque axe stratégique dans le cadre des groupes de travail.

De même, un tableau de bord sera élaboré afin de compiler le suivi et l'évaluation précise des actions. Il permettra de faire la synthèse des indicateurs de suivi nécessaires à l'évaluation de chaque action et pourra être enrichi par chaque acteur concerné. La mise en place de ce tableau de bord devra être élaborée conjointement par l'Etat et le Département.

Un point sur l'évaluation du schéma sera effectué une fois par an en fin d'année dans le cadre du Comité de pilotage.

3. La révision du schéma

L'alinéa 3 de l'article 98 issu de la loi NOTRe indique que « le schéma peut, avant l'expiration du délai de six ans mentionné au I, être révisé sur proposition du représentant de l'Etat dans le département, du département ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, s'ils représentent soit la moitié au moins de ces établissements sur le territoire départemental, soit la moitié au moins de la population départementale au regard du dernier recensement. [...] ».

La révision sera effectuée selon les mêmes modalités que l'élaboration du schéma et impliquera une modification du programme d'actions. Elle fera l'objet d'une validation lors des instances de gouvernance et de suivi du schéma.

